

## Département du Val-de-Marne

### Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal .....45

Membres en exercice .....45

Présent.e.s ou représenté.e.s

à la séance .....45

Excusé.e.s ..... 00

Absent.e.s..... 00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération n°2020-12-06-F :

Demande de remise gracieuse de débet

## SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **dix-sept décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **onze décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

#### ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NAIT-BAHLOUL, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme CAZALS.

#### EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. BRUNET	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ
M. BEDOURET	a donné mandat à	Mme CAZALS

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Mme LELU** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Juridictions Financières,

**VU** l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963,

**VU** l'article 11 du décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et l'apurement des débet des comptes publics et assimilés,

**CONSIDERANT** que la Chambre Régionale des Comptes, par jugement n°2020-0002J du 30 mars 2020 a prononcé un débet de 19.813,54 € à l'encontre de Madame Geneviève OLLIER sur sa gestion comptable de la commune de Fontenay-sous-Bois au titre de 2014,

**CONSIDERANT** que suite à ce jugement, comme la procédure l'autorise, Madame OLLIER a déposé une demande de remise gracieuse auprès du Ministre chargé du budget,

**CONSIDERANT** qu'un avis favorable n'altère pas le fait que la commune se verra dédommagée à hauteur du débet prononcé par le juge des comptes, soit 19.813,54 €.

**A L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**Article unique :** D'émettre un avis favorable à la remise gracieuse des sommes mises à la charge de Madame Geneviève OLLIER.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire



Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le .....2.1.DEC. 2020.....  
Publication  
le .....2.1.DEC. 2020.....  
Notification  
le .....2.1.DEC. 2020.....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,

